

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Ensuès-la-Redonne - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Ensuès-la-Redonne pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

- **CREATION DE GRADINS ET EXTENSION DU GYMNASSE ADRIEN RICAUD**

La commune d'Ensuès-la-Redonne, soucieuse de répondre aux besoins d'une population croissante, poursuit la dynamique engagée au profit des activités sportives et s'engage à moderniser et améliorer les équipements existants.

Le gymnase polyvalent actuel ne dispose pas de gradins adaptés aux compétitions organisées pour les sports proposés par les différentes associations, limitant le nombre de leurs membres et la progression du niveau départemental des équipes.

Après avoir réalisé une salle de la culture et des festivités afin de consacrer l'utilisation du gymnase aux seules manifestations sportives, la commune souhaite améliorer la structure actuelle de ce dernier par la création de gradins pérennes, pour 260 places et par divers aménagements.

Le coût global du projet, prévu de 2017 à 2018, est estimé à 815 722 €HT, dont 735 566 €HT au titre de la tranche 2018. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (FSIPL) de 165 600 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 456 804 €, dont 411 917 € pour la tranche 2018.

- **EXTENSION DU COMPLEXE MARCEL SIBILAT : CREATION DE LOCAUX DE STOCKAGE ET DE BUREAUX**

Dans le cadre de ses projets de modernisation et de développement des équipements culturels, la commune prévoit l'extension du complexe Marcel Sibilat.

L'opération concernera dans un premier temps la création de locaux de stockage et de gestion des équipements, dont les amorces étaient déjà prévues lors de la construction du bâtiment. Les locaux de près de 100 m<sup>2</sup> permettront d'entreposer l'ensemble des mobiliers et matériels nécessaires au fonctionnement polyvalent d'un lieu culturel en plein essor.

Par ailleurs, les bureaux actuels seront agrandis par la création d'une mezzanine et de deux bureaux supplémentaires pour accueillir l'ensemble des délégations culturelles.

Le coût global de cette opération, prévue de 2016 à 2019, est estimé à 170 000 € HT, dont 31 973 € HT pour la tranche 2018. Ce projet ne bénéficiant d'aucune autre aide financière, la subvention départementale pourrait être fixée à 95 200 €, dont 17 905 € pour la tranche 2018.

#### ▪ EXTENSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Au regard de l'évolution démographique de sa population, la commune souhaite augmenter la capacité d'accueil de ses écoles maternelle et élémentaire. Cette adaptation des équipements publics est indispensable compte tenu de l'engagement de la commune à réaliser des logements sociaux jusqu'en 2019, dans le cadre du contrat de mixité sociale.

Le projet prévoit l'extension de l'école maternelle avec la création de deux salles supplémentaires et l'agrandissement de la cour de récréation. Ces travaux permettront une augmentation des effectifs de 50 à 60 élèves. Les nouveaux espaces resteront modulables dans le temps et aménageables en salle de classe au fur et à mesure des besoins. Dans le même temps, un système de ventilation conforme aux nouvelles normes sera installé afin d'améliorer la qualité de l'air en période de forte chaleur.

Par ailleurs, deux autres salles supplémentaires seront réalisées dans l'école élémentaire, ainsi qu'une extension de la cour de récréation, permettant l'accueil d'une soixantaine d'élèves supplémentaires.

Le coût global de cette opération, prévue de 2016 à 2018, est estimé à 770 246 € HT, dont 568 850 € HT pour la tranche 2018. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier de subventions de l'Etat de 51 296 € (DETR) et de 71 000 € (FSIPL).

La subvention départementale pourrait être fixée à 431 338 €, dont 318 556 € pour la tranche 2018.

#### ▪ CREATION D'UNE SALLE D'ACTIVITES POLYVALENTE

La commune propose à ses administrés un large choix d'équipements dédiés aux pratiques sportives et souhaite répondre à une population croissante en développant les équipements existants ou en créant de nouveaux espaces.

Ainsi, l'espace libéré par le déplacement du foyer socio-culturel va permettre à la commune de créer une salle d'activités polyvalente d'environ 250 m<sup>2</sup>, à proximité du complexe sportif et de l'ensemble des équipements de loisirs. Cette salle permettra d'accueillir tout type d'activité sportive ou culturelle et sera équipée de bureaux, sanitaires et vestiaires afin de répondre aux attentes diverses et variées des associations communales.

Ce projet vient en complément du projet d'agrandissement du gymnase et permet d'anticiper l'évolution démographique de la commune qui prévoit dans son contrat de mixité sociale la construction de 353 logements supplémentaires dont 189 logements sociaux.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 560 734 € HT, dont 497 231 € HT au titre de la tranche 2018. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 50 000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 314 011 €, dont 278 449 € pour la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 1 833 620 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1 026 827 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 137 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL